

منبر الخدام الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

أثناء المقابلة مع الصحفيين التي أجرتها
س.ج.ت. في حي مساكن العمال
المغتربين ببلدة أولني سو بوا طرح
روني لومي كاتب س.ج.ت. خمسة
أسئلة على رئيس الجمهورية والحكومة
وأعلن عن عدة قرارات هامة للعمل
أنظر صفحات ٤ - ٥ و ٦

**Au cours
d'une rencontre
avec la presse
organisée par la C.G.T.
dans un foyer
de travailleurs
immigrés
d'Aulnay-sous-Bois,
RENÉ LOMET
secrétaire de la C.G.T.
pose 5 questions
au Président
de la République
et au Gouvernement
et annonce
d'importantes décisions
d'action**

(Voir pages 4, 5 et 6)

Ces décisions d'actions commencées en direction des travailleurs portugais se poursuivront en direction d'autres nationalités :

DU 9 AU 16 DÉCEMBRE

**CONTRE LE RACISME, POUR LA DÉFENSE DE L'EMPLOI,
LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS**

SEMAINE D' ACTIONS

Meetings et assemblées-débats à travers toute la France, avec la participation de Secrétaires Confédéraux et de membres de la Commission Exécutive de la C.G.T.

— LE 9 DÉCEMBRE :
Dans les Hauts-de-Seine avec M. WARCHOLACK.
Dans le Val-d'Oise avec J.-L. DESTREM.
— LE 11 DÉCEMBRE :
Dans la Seine-Maritime avec J. BRETEAU.
En Isère avec A. ALLAMY.
En Gironde avec L. MASCARELLO.
En Seine-St-Denis avec J. MAREST.

Dans le Rhône avec J.-L. MOYNOT.
En Moselle avec R. LOMET.

— LE 12 DÉCEMBRE :
Dans le Nord avec M. CAILLE.
En Haute-Savoie avec A. TANTY.
— LE 13 DÉCEMBRE :
Dans le Var avec M. APOSTOLO.
— LE 16 DÉCEMBRE :
Dans la Loire avec J. GALLAND.
— DATES A FIXER :
Dans les Alpes-Maritimes avec R. BUHL.
Dans les Yvelines avec R. AYACHI.

Dès maintenant, renseignez-vous auprès de votre syndicat sur les heures et lieux de ces assemblées auxquelles nous vous appelons à participer en masse.

بمناسبة عيد الاضحى

تقدم الس.ج.ت. لكم ولعائلتكم
أصدق تمنياتها بالفوز في النضال من
أجل المساواة في الحقوق والرقى
الاجتماعي والديموقراطية والسلام.

Notre attention a été attirée sur le fait que le mot d'ordre (en arabe) figurant sur la photo en première page du numéro d'octobre ne correspondait pas à un mot d'ordre retenu par la C.G.T. pour cette manifestation.

Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

ألفت أنظارنا وجود كلمة النظام بالعربية تحت صورة ظهرت بالصفحة الأولى من عدد أكتوبر ولا تطابق كلمة نظام الس.ج.ت. التي اختارتها لتلك المظاهرة ونعتذر عن ذلك لدى قرائنا.

A PARIS: CEUX DE LA CONSTRUCTION EN COLÈRE

بباريس المشتغلون بالبناء غاضبون

Augmentez nos salaires — Du travail pour les jeunes — La retraite à 60 ans — Assez de morts dans le bâtiment, les patrons responsables en prison — Libertés syndicales — Pas de licenciements sous prétexte de fins de chantiers.

Tel sont les mots d'ordre qui ont retentis, criés par plusieurs milliers de travailleurs de la Construction, mercredi 19 novembre, jour de la réunion de la Commission Paritaire.

A l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T., à Paris, de la place des Terres à la Chambre Syndicale Patronale, les immigrés étaient nombreux à participer à cette manifestation mais aussi les techniciens, agents de maîtrise et cadres.

La grève de 24 heures a touché beaucoup d'entreprises parmi lesquelles : Bouygues, Fougères, Coignet, Européenne d'Entreprise, Bacci, CGE Alstom, SPIE, Labalette, SNC, Sylvain Joyeux, TIBE, Balency Briard, Grands Travaux de Marseille, etc...

Dans les Alpes-Maritimes, 14.000 travailleurs ont pris part à la grève départementale, pour obtenir notamment la réunion d'une réunion paritaire régionale.

Il y a trop d'accidents sur les chantiers en raison du non respect des lois, ont pu dire les travailleurs de : Citra France - Capenon Bernard -

Grands Travaux de l'Est - Grands Travaux du Midi - Nicoletti - Thorrand - Parachini - Deromedi - F. Spada, Borie, etc...

Photo M. DELIUS



المؤتمر العالمي لعام المرأة الأممي

Le Congrès mondial pour l'année internationale de la femme

2.000 déléguées représentant 131 pays ont participé aux travaux du Congrès qui s'est tenu à Berlin, capitale de la République Démocratique Allemande.

Notre organisation, la CGT, a délégué les camarades Janette LEVART, secrétaire de la Fédération des Cheminots, et Janine OLMY, secrétaire de l'Union Départementale de la Meurthe-et-Moselle.

Ce congrès convoqué et préparé par 18 organisations internationales, féminines et mixtes, a pour but de développer et d'approfondir les thèmes avancés par l'O.N.U. tout au long de cette année internationale :

- L'élimination, comme violation des Droits de l'Homme, de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- L'égalité, non seulement en droits, mais dans les faits ;
- L'intégration complète des femmes dans le développement de la Société ;
- L'importance de leur contribution pour la coo-

pération entre les Etats, le renforcement de la paix dans le monde.

Il s'agit donc d'une vaste confrontation dans toutes les diversités des situations et d'une sorte de tremplin pour agir, lutter et avancer.

Le congrès a reçu d'innombrables messages de soutien et de souhaits au plein succès des travaux, notamment de chefs d'Etat, de personnalités.

FREDA BROWN, présidente du Comité international préparatoire, a soumis à la séance plénière, les grands axes du congrès et les thèmes de réflexion des commissions :

- Egalité pour les femmes au sein de la société ;
- L'éducation des femmes ;
- La femme et le travail ;
- La contribution à la vie sociale ;
- La femme et la société ;
- Les femmes et la lutte pour la paix et l'indépendance nationale ;
- L'influence des moyens de communication de masse sur l'attitude de l'opinion

publique à l'égard des femmes et enfin,

- La coopération et les actions communes des femmes pour la réalisation des objectifs internationaux.

LE PROBLEME DE L'EGALITE

Le congrès s'est fixé pour objectif d'apporter sa contribution à la solution de trois problèmes fondamentaux que les Nations Unies avaient mis en valeur dans le programme pour l'année internationale de la femme :

- Faciliter l'instauration de l'égalité complète entre l'homme et la femme ;
- Assurer la participation intégrale des femmes au développement de la société ;
- Reconnaître l'importance croissante revenant aux femmes dans la consolidation de la paix mondiale.

Il est possible de constater combien la situation des femmes se greffe de façon aiguë sur la situation économique et sociale des pays où elles vivent et combien même d'un

continent à l'autre, les problèmes de l'égalité, par exemple, prennent une signification différente ; Combien le simple mot de « mentalité », si facilement manié, peut recouvrir de sens, selon qu'il est évoqué par les femmes africaines, les femmes arabes ou les femmes canadiennes, et cependant, combien tout est commun.

ANGELA DAVIS, qui représente au Congrès l'Alliance nationale contre l'oppression raciale et politique, a exprimé ainsi son sentiment : « Face à l'oppression générale des femmes, on constate que les femmes noires souffrent plus durement ; elles ne séparent pas leur lutte de la lutte générale des femmes. Notre lutte contre l'oppression raciale ne se sépare pas non plus de la lutte sociale ».

Les grands axes du dialogue de ce congrès, mûrissent en même temps à partir de la réalité objective de diverses situations et de la volonté commune de faire entrer dans la vie, après BERLIN, un plan d'action mondial.

EN FRANCE :

UN DÉCRET AGGRAVE LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES AU LIEU DE LES ALLÉGER

Célébrant à sa manière l'année internationale de la Femme, MM. Chirac et Durafour viennent de signer un décret qui aggrave les conditions de sécurité du travail des femmes (1).

ETALAGES EXTERIEURS

Jusqu'à présent l'emploi des femmes de tout âge était interdit d'une façon absolue aux étalages extérieurs des magasins et boutiques après 20 heures ou lorsque la température est inférieure à zéro degré. Cette interdiction est désormais levée pour les femmes de plus de dix-huit ans, quelles que soient l'heure et la température, sauf avis contraire du médecin du travail. L'interdiction absolue ne vise désormais que les femmes qui se sont déclarées enceintes et après 22 heures seulement (au lieu de 20 heures).

TRICYCLES

Jusqu'à présent le transport sur tricycles porteurs à pédales était interdit aux femmes. Désormais, il est autorisé pour les fem-

mes de plus de dix-huit ans, dans la limite de 75 kg (véhicule compris), sauf interdiction du médecin du travail (2).

DIABLES

Jusqu'à présent, le transport sur diables ou cabrouets était interdit aux femmes. Désormais, il est autorisé pour les femmes de plus de dix-huit ans, dans la limite de 40 kg (véhicule compris), sauf interdiction du médecin du travail (2).

MACHINES EN MARCHÉ

Jusqu'à présent, il était interdit d'employer les femmes à la réparation en marche des machines, mécanismes ou organes. Cette interdiction est supprimée.

(1) Le travail des femmes reste interdit entre 22 heures et 5 heures du matin, sauf dérogation administrative (art. L. 213-1 et L. 213-2 du Code).

(2) Et sauf pour les femmes qui se sont déclarées enceintes.

(Article paru dans « La Vie Ouvrière »)

GRANDIN :

8 MOIS DE LUTTE POUR LA GARANTIE DE L'EMPLOI

Elles sont un exemple pour tous ceux qui, en France, sont dans leur cas, luttent pour leur emploi.

L'affaire GRANDIN, c'est un exemple concret de tentative de liquidation d'une entreprise parfaitement viable dont un grand groupe capitaliste, principal actionnaire dominant, avait décidé la mort en fonction de ses intérêts.

Comme toujours en pareil cas, sans considération des conséquences que cette froide condamnation pourrait avoir pour les travailleurs et leur famille.

Une fois de plus, la rentabilité du capital, toujours conçue au mépris des travailleurs, avait initialement prédominé du côté patronal.

Après huit mois de lutte, les « robes rouges » comme on nomme maintenant les « GRANDIN » ont gagné.

Pendant huit mois, ces femmes se sont battues pied à pied, imposant leur présence chez d'Ornano, ministre de l'Industrie, qui prétendait alors : « Grandin, c'est fini ». D'Ornano qui a eu le front d'affirmer, le 13 octobre, le jour de la reprise chez Grandin, que l'affaire s'était réglée grâce au pouvoir, que si elle avait duré si longtemps



c'était la faute à la C.G.T. et aux communistes.

Malheureusement pour M. D'Ornano et ses acolytes, les femmes aux robes rouges n'ont pas cru ses prédictions. Elles n'ont pas voulu faire les frais de la crise capitaliste.

Elles se sont battues et ont gagné.

Elles ont prouvé que le chômage n'était pas fatal et que la lutte intelligente, obstinée et active finissait par payer.

**INTERVIEWÉ PAR LA TÉLÉVISION ALGÉRIENNE
A L'OCCASION DE LA JOURNÉE DU 17 OCTOBRE,
GEORGES SÉGUY DÉCLARE :**

« Quand les Gouvernements de pays exportateurs et importateurs de main-d'œuvre ont des problèmes de l'immigration une conception humaine, démocratique et progressiste, ils trouvent d'un commun accord les meilleures solutions à ces problèmes.

L'exemple de l'accord conclu entre l'Algérie et la RDA à propos de la présence de travailleurs algériens en RDA est, à cet égard, particulièrement éloquent.

Il pourrait en être de même en France et notre lutte pour l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés, contre le racisme pourrait avoir une efficacité supérieure si l'attitude du Gouvernement français correspondait à celle du Gouvernement algérien telle que le Président Boumédiène a eu maintes fois le mérite de la préciser.

Or, au-delà de déclarations vagues, le Gouvernement français rejette systématiquement nos propositions de négociation sur les problèmes de l'immigration et fait preuve d'une complaisance qui confine à la complicité envers les manifestations de racisme, parfois tragiques.

Récemment, il avait une occasion de mettre en accord ses actes et ses paroles en souscrivant à la Convention sur l'égalité des droits, les libertés, l'application des droits de l'homme des travailleurs migrants établie lors de la dernière session du B.I.T. Or, à ce jour, le Gouvernement français est l'un des rares gouvernements qui refusent de signer ladite Convention. Là encore on retrouve cette duplicité qui caractérise, dans tant de domaines sociaux, l'attitude des Pouvoirs Publics en France.

C'est dire à quel point il est important de renforcer notre action, fondée sur l'entente fraternelle entre travailleurs français et immigrés.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour saluer, en ce 17 octobre 1975, nos frères d'Algérie et leur souhaiter de nombreux succès dans l'édification de l'Algérie nouvelle tournée vers le socialisme ».

**مقابلة أخوية سرجت - واتحاد العمال الجزائريين
بقطاعات الخشب والخزف والبناء**

**RENCONTRE FRATERNELLE ENTRE LA C.G.T.
ET L'U.G.T.A. DES SECTEURS DU BOIS,
DE LA CONSTRUCTION ET DE LA CÉRAMIQUE**

Du 10 au 19 octobre 1975, une délégation de la Fédération Nationale du Bois, Bâtiment et Travaux Publics et activités annexes de l'U.G.T.A. a été reçue en France par les Fédérations Française du Bois, de la Céramique et de la Construction.

Lors de leur séjour, les représentants de l'U.G.T.A. ont visité des usines du Bois et de la Céramique et des entreprises de la Construction.

Ils ont pris contact avec des militants algériens immigrés et se sont entretenus avec des directions syndicales d'entreprises aux chantiers jusqu'aux Régions.

Au terme du séjour, les fédérations françaises et algériennes ont, dans une ambiance fraternelle, manifesté leur solidarité et leur volonté d'approfondir les relations amicales, militantes et de coopération qui existent entre les deux Centrales.

Au cours d'une réunion où représentants de la C.G.T. et de l'U.G.T.A. ont fait le point de la situation internationale, les délégations ont également examiné la situation des travailleurs algériens en France où le chômage touche 1,5 million de travailleurs. L'aggravation de la crise qui touche tous les travailleurs qui voient se détériorer davantage leurs conditions de travail et de vie, n'épargne pas les travailleurs algériens qui subissent licenciements, réduction d'horaires et qui, avec les travailleurs de toutes les nationalités s'organisent et luttent dans un combat commun pour des objectifs communs.

Les fédérations de la C.G.T. ont particulièrement assuré la délégation algérienne de leur volonté de lutter fermement contre les campagnes racistes et d'aider les travailleurs algériens dans leur combat pour leur dignité d'hommes et de travailleurs. Elles ont affirmé que les travailleurs algériens comme tous les travailleurs français et immigrés doivent bénéficier des dispositions permettant leur formation professionnelle avec un haut niveau de culture générale, ce qui ne peut que faciliter leur réinsertion ultérieure dans l'économie algérienne.

A l'issue de cette importante réunion, étant donné le nombre important de travailleurs immigrés exerçant dans les industries du Bois, de la Céramique et de la Construction, et partant de la nécessité de contacts étroits entre les fédérations algériennes et françaises, elles ont pris un certain nombre de décisions parmi lesquelles :

- Echange d'informations,
- De délégations inter-Entreprises,
- Organisation de séjours, d'études, etc...
- Ainsi que des contacts avec des organisations socio-professionnelles.

La Fédération Algérienne s'est proposée de recevoir quelques militants désignés par les fédérations intéressées pour une période de quelques jours dans ses centres de repos, ainsi que la prise en charge de séjours en colonie de vacances, d'enfants de travailleurs français.

Les travailleurs français et algériens ne manqueront pas comme l'ont fait les deux délégations de se féliciter des relations fructueuses entre l'U.G.T.A. et la C.G.T. et de souhaiter qu'elles se consolident dans l'intérêt des travailleurs, des peuples, pour la lutte commune contre l'impérialisme, le colonialisme sous toutes ses formes, pour le soutien aux causes justes, dans le monde et pour les combats, pour l'indépendance nationale et la paix.

**صرح جورج سيجي عندما استجوبته التلفزة الجزائرية
بمناسبة 17 أكتوبر :**

عندما تكون للحكومات المصدرة والمستوردة لليد العاملة مشاكل هجرة ترعاما بنظرية انسانية وديمقراطية تقدمية فان تلك الحكومات تجد بالاشترك بينها أحسن الحلول لتلك المشاكل .

وابلغ مثال على ذلك الاتفاق المبرم بين الجزائر وألمانيا الديمقراطية حول وجود العمال الجزائريين بالجمهورية الألمانية الديمقراطية .

ويمكن توفر مثل ذلك بفرنسا ونضالنا من أجل المساواة في الحقوق بين العمال الفرنسيين والمغربيين ضد العنصرية يمكنه ان يظفر بنجاعة اكبر لو كان موقف الحكومة الفرنسية مطابقا لموقف حكومة الجزائر الذي أعلن عنه مرارا تكرما الرئيس بومدين .

غير ان حكومة فرنسا بعد تصريحاتها غير المدققة ترفض رفضا نظاميا مقترحاتنا للتفاوض حول مشاكل الهجرة وتبدي غض الطرف ان لم نقل مشاركة ازاء المظاهرات العنصرية التي تؤول احيانا لمثاسي .

وأخيرا حانت فرصة لتتفق أفعالها مع أقوالها لو صادقت على اتفاقية المساواة في الحقوق والحريات وتطبيق حقوق الانسان بالنسبة للعمال المغربيين تلك الاتفاقية المسطرة أثناء انعقاد الجلسة الاخيرة لمكتب الشغل الاممي ، لكن الى الآن بفرنسا هي احدى الدول القلائل الممتنعة عن التوقيع على تلك الاتفاقية . وهكذا تجد مرة اخرى تلك المغالطة التي تختص بها السلطة العامة بفرنسا في عدة ميادين اجتماعية .

ومعناه انه من المهم مضاعفة نضالنا المعتمد على الاتفاق الاخوي بين العمال الفرنسيين والمغربيين .

انتبه هذه الفرصة المتاحة الي لأحيي 17 من أكتوبر 1975 واخواني الجزائريين ولا تمنى لهم تحقيق عدة نجاحات في تشييد صرح الجزائر الحديثة المتجهة صوب الاشتراكية .

**SUITE AU PROCÈS DU POLICIER ASSASSIN
DE MOHAMED DIAB**

Il aura fallu près de trois ans pour que le sous-brigadier Robert MARQUET, assassin de Mohamed DIAB, comparaisse devant la Cour d'Assises, pour le « simple délit d'homicide involontaire ».

L'acte du policier, désormais, ne relevait plus que « d'une qualification criminelle ».

Ainsi, l'affaire DIAB est repartie sur des bases nouvelles. Ceci est (le fruit) le résultat et l'aboutissement d'une part des efforts des magistrats, et d'autre part, à la large campagne d'opinion menée par notre organisation CGT, l'Amicale des Algériens en Europe, par le Mouvement contre le Racisme, l'an-

tisémisme et pour la Paix (MRAP) et par toutes les organisations démocratiques, etc...

Le camarade Marius APOSTOLO, membre de la Commission Exécutive de la CGT, a bien exprimé l'avis de notre organisation, la CGT, sur cette affaire et ses liens avec l'immigration.

En effet, l'assassinat de Mohamed DIAB, vient s'ajouter à la liste des manifestations d'hostilité et de racisme envers les immigrés.

La CGT et toutes les organisations démocratiques dénoncent avec vigueur toutes manifestations hostiles envers les immigrés ainsi que toute attitude de non-vigilance pour punir de tels actes.

**LES TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET IMMIGRÉS
SONT PLUS FORTS DANS LA C.G.T.**

BULLETIN D'ADHESION

بطاقة الانخراط

Nom الاسم
Prénoms السن
Adresse العنوان
Profession الحرفة
Entreprise العمل
Localité المقاطعة Département البلدة

A remettre ou à adresser soit au délégué syndical C.G.T.
soit à la C.G.T. 213 rue Lafayette Paris X^{me}

تسلم او ترسل اما للممثل النقابي لمنظمة س.ج.ت
واما لقر س.ج.ت 213 شارع لافاييت - باريس 10

Conférence de presse sur les problèmes des travailleurs immigrés

RENÉ LOMET POSE 5 QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Constatant qu'après 500 jours de pouvoir giscardien, la situation des immigrés ne s'est pas améliorée mais s'est au contraire détériorée, René LOMET pose cinq questions au Gouvernement de Giscard d'Estaing :

1. - Pourquoi à Genève, en juin dernier, les représentants du Gouvernement français à la Conférence Internationale du Travail refusèrent-ils de voter le texte d'une nouvelle Convention internationale qui demande à tout membre qui la ratifie de s'engager à assurer l'égalité des chances et de traitement, à respecter les droits fondamentaux de l'homme, de tous les travailleurs migrants et à leur garantir l'égalité des droits en matière de libertés individuelles et collectives ?

Voilà des actes précis qui contrastent singulièrement avec les belles paroles des hommes au pouvoir.

Où ou non, le Gouvernement français ratifiera-t-il cette Convention ?

2. - Les pouvoirs publics renouvelleront-ils sans contrainte — comme le prévoit la Convention de Genève que le Gouvernement français a refusé de signer — leurs cartes de travail et de séjour aux travailleurs immigrés en chômage ou bien le Gouvernement procédera-t-il à des expulsions de travailleurs immigrés sous le prétexte qu'ils sont chômeurs et qu'on ne peut, de ce fait, leur renouveler leurs cartes de travail et de séjour ?

3. - Quelles mesures immédiates le Ministre de l'Intérieur entend-il prendre pour assurer effectivement à tous les travailleurs immigrés et à leur famille le respect de leur dignité et leur sécurité ?

C'est une question que nous avons une nouvelle fois posée le 17 septembre à Monsieur Poniatowski au cours d'une délégation commune C.G.T.-C.F.D.T. au Ministère de l'Intérieur et pour laquelle nous n'avons reçu aucune réponse.

4. - Le Gouvernement va-t-il prendre toutes mesures et dégager des moyens pour assurer effectivement l'égalité des droits aux travailleurs immigrés notamment en matière de Sécurité sociale et d'Allocations familiales ?

Par exemple, pourquoi 'accorde-t-il pas la prime de 250,00 F de rentrée scolaire aux enfants des migrants demeurés dans leur pays ?

5. - Les sommes affectées au F.A.S. servent bien souvent à des fins autres que celles prévues (par exemple : financement d'émissions de télévision et de radio...). Est-il vrai qu'elles permettent de financer des permanents de certaines associations (créées dans le cadre du réseau d'accueil) et de foyers dont le plus clair du travail consiste à « encadrer » et à « surveiller » les travailleurs migrants ?

POUR OBTENIR DES RÉPONSES POSITIVES, LA C.G.T. ORGANISE UNE INTENSE CAMPAGNE

Les travailleurs en ont assez des promesses et des déclarations démagogiques du Président de la République et de Monsieur Dijoud.

Français et immigrés développeront leur action pour obtenir des réponses positives à ces questions. C'est pourquoi la C.G.T. organise une nouvelle et intense campagne sur les problèmes des travailleurs immigrés.

Tout d'abord, en direction des deux plus grandes importantes immigrations : portugaise et algérienne, à l'occasion de la visite de délégations de l'U.G.T.A. et de l'Intersyndicale.

Puis, en 1976, deux Journées d'Etude :

- Sur les problèmes des travailleurs marocains,
- Sur les problèmes des travailleurs turcs,

pour aboutir, au printemps, à la 4^{me} CONFERENCE NATIONALE DE LA C.G.T. SUR LES PROBLEMES DES TRAVAILLEURS IMMIGRES.

René LOMET termine son intervention en disant tout le prix que la C.G.T. attache à la participation des Français et des immigrés ensemble aux luttes de la classe ouvrière, en se réjouissant que toujours plus nombreux les travailleurs immigrés entrent en action auprès des travailleurs français, meilleure garantie pour assurer le succès de la nouvelle campagne de la C.G.T. sur les problèmes des travailleurs immigrés.

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DU TRAVAIL
ET DES AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION DE LA FORMATION

INSTITUT NATIONAL DE LA F.P.A.

ALGÉRIENNES, ALGÉRIENS EN EUROPE !

Vous qui souhaitez contribuer à l'essor économique de votre pays, vous avez la possibilité de faire carrière de **Professeur d'Enseignement Professionnel** dans les Centres de Formation Professionnels en Algérie, dans les spécialités suivantes :

- Construction mécanique
- Construction métallique
- Travaux publics et Bâtiment
- Mines et Sidérurgie
- Industries chimiques
- Textile

Conditions d'admission :

1° Posséder le Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.) délivré par l'Education Nationale - Expérience professionnelle souhaitée.

2° Etre âgé de 20 ans minimum

3° Etre dégagé des obligations du service national

4° Subir avec succès les épreuves d'examen qui porteront sur les matières suivantes :

- Calcul professionnel
- Dessin - Schéma
- Technologie de la spécialité
- Travaux pratiques

Avantages :

- Perfectionnement technique en France
- Formation pédagogique en France ou en Algérie
- Nombreux avantages sociaux (Logement assuré, indemnité d'installation, etc...).

Pour tous renseignements complémentaires
écrire au :

**BUREAU DU MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DES AFFAIRES SOCIALES
PRÈS DE L'AMBASSADE D'ALGÉRIE**

9, rue Guénot - 75011 PARIS
N° DE TELEPHONE : 805.88.13
805.88.14

LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

JOINDRE CURRICULUM VITAE ET PHOTOCOPIE DE
DIPLOMES.

من أجل ضمان اجتماعي حقيقي

POUR UNE VÉRITABLE SÉCURITÉ SOCIALE

Il y a eu trente ans le 4 octobre dernier que la France se donnait une législation de sécurité sociale qui allait être pour l'époque, la plus avancée de tous les systèmes de protection sociale en place dans les pays d'Europe capitaliste.

En s'inspirant du Programme du Conseil National de la Résistance, qui regroupait les forces d'opposition à l'occupant nazi, des hommes comme A. CROIZAT, G. BUISSON, H. RAYNAUD, tous militants de la C.G.T., allaient donner à ce régime un développement, une structure qui mise au service de la classe ouvrière devaient rapidement apporter une protection efficace contre la maladie, l'accident et ses conséquences.

Pour la première fois en effet, était admis le principe que la Société doit assurer la protection des travailleurs et de leur famille contre les divers aléas de la vie en collectivité : maladie, accident de travail, vieillesse, invalidité, chômage, décès.

Pour la première fois aussi était adoptée l'idée que la responsabilité de ces risques n'incombe pas à celui-là seul qui en est frappé, mais à l'ensemble de la société et en premier lieu à l'entreprise qui l'emploie.

Enfin sur le plan des organismes chargés de l'application de cette législation sociale, conjointement au maintien des acquis les plus avantageux du passé était fixé le principe d'une gestion démocratique par les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire les travailleurs à travers les élections au scrutin proportionnel, de leurs représentants dans les conseils d'administration.

Trente années se sont écoulées. Trente années de luttes, au travers desquelles les travailleurs ont su à l'appel de la C.G.T. mener la bataille pour sauvegarder et dans certains cas améliorer les acquis.

Depuis 1948, date à laquelle le grand capital obtenait l'éviction des Ministres ouvriers du Gouvernement jusqu'à ce jour, les attaques n'ont pas manqué.

Faut-il rappeler la mise en place en 1958 par le régime gaulliste de la franchise des 3.000 AF qui pénalisait lourdement les assurés en matière de remboursement pharmaceutique. Cette mesure ne fut levée qu'à la suite de l'action massive des assurés mobilisés en particulier par la C.G.T.

Faut-il rappeler les ordonnances de 1967 qui en supprimant aux assurés le droit d'élire leurs représentants dans les Conseils et en instaurant le paritarisme permettaient, en fait, aux représentants du patronat d'avoir, grâce à la collaboration de classe pratiquée par certaines organisations syndicales, la complète gestion de l'argent des travailleurs.

Enfin la loi de décembre 1974 sur la compensation tend à uniformiser par le minimum les prestations des différents régimes.

En 1945, dans un pays qui avait dans tous les domaines beaucoup souffert de la guerre et qui manquait de main-d'œuvre pour relever ses ruines le niveau de protection du régime des salariés était supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.

En effet, alors que depuis les cotisations ont augmenté, les prestations servies aux assurés sociaux ont régressé au stagné.

— Le taux des indemnités journalières n'a pas évolué depuis trente ans il est un des plus bas des pays de la C.E.E. Il en est de même pour celui des rentes accidents de travail.

— Le taux de remboursement des produits pharmaceutiques est passé de 80 % à 75 % (il était même de 70 % avant les luttes de mai 1968).

En matière d'allocations familiales le non respect de la base de référence initiale (225 fois le salaire horaire du manœuvre de la métallurgie parisienne a conduit celles-ci à une perte de 50 % de leur pouvoir d'achat.

Dans ce domaine les travailleurs immigrés sont

particulièrement pénalisés par la politique gouvernementale actuelle. Alors qu'ils paient les mêmes cotisations que les travailleurs français leur famille restée au pays natal ne perçoit qu'une faible partie des prestations auxquelles leur situation de salarié doit normalement leur ouvrir le droit.

Enfin en ce qui concerne ce problème d'actualité que constitue la retraite, alors qu'il était prévu par la loi que les travailleurs exerçant un travail manuel pourraient bénéficier de l'avantage d'un départ avancé de plusieurs années avec un taux plein, rien n'a été fait. Et la lutte pour un départ à 60 ans avec un montant égal à 75 % du salaire mobilise aujourd'hui à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. des millions de travailleurs qui veulent imposer cette légitime revendication.

En créant le régime de sécurité sociale ses initiateurs entendaient lui faire assurer un très grand rôle dans la prévention et la protection de la population contre les différents fléaux de la vie moderne (maladies, accidents de travail) alors que dans le même temps serait mise en place une politique générale d'urbanisme qui tendrait à améliorer la qualité des logements et de leur environnement et prévoirait une infrastructure nécessaire à la vie de la cité (transports, services administratifs, équipements sanitaires et socio-culturels, etc...).

Trente ans après, la réalité à laquelle sont confrontés les millions de travailleurs est loin de répondre à ces aspirations.

— La prévention scolaire, par exemple, est insuffisante, inefficace par manque de moyens.

En ce qui concerne la prévention des accidents du travail, dans laquelle la sécurité sociale devrait, à travers les Comités régionaux, jouer un grand rôle tout es mis en œuvre pour donner la priorité à la recherche du profit maximum. « La vie est fondée sur le risque » se permet d'écrire, pour justifier la politique gouvernementale, le Dr. général des Charbonnages de France, une industrie où les conditions de travail sont les plus difficiles — où il y a quelques mois à Liévin 42 mineurs trouvaient la mort.

Ainsi dans tous les domaines tout est mis en œuvre pour altérer, détruire l'image de marque, le rôle véritable que devrait jouer la sécurité sociale au service des travailleurs et de leur famille. Elle est aujourd'hui devenue pour eux, synonyme de tracas de paperasserie. Quand ce n'est pas de contrainte à travers le rôle coercitif qui le C.N.P.F. voudrait faire jouer au contrôle médical.

Pour les travailleurs, pour les militants de la C.G.T., le trentième anniversaire de cette institution doit constituer un temps fort dans la bataille pour une véritable protection sociale pour tous.

En s'inspirant des propositions contenues dans le Programme Commun de gouvernement, les travailleurs exigeront que soit mis en place un véritable régime de sécurité sociale géré par les représentants élus des travailleurs français et immigrés.

— Que la protection contre la maladie, les accidents du travail soit véritablement efficace.

— Que les dépenses de santé ne soient plus à la charge de l'assuré.

— Que le droit à la retraite corresponde réellement à une période de repos et de sérénité pour ceux qui ont créé les richesses du pays.

En s'inspirant de l'exemple de ceux qu'il y a trente ans en ont jeté les fondements, les travailleurs français et immigrés peuvent unis imposer aujourd'hui une politique qui réponde réellement aux besoins et à la protection de tous.

A. RELAVE,
Secrétaire du Secteur Social.

Chômeurs attention!

Au moment où la C.G.T. évalue à 1.500.000 le nombre de chômeurs, selon les normes admises par le Bureau International du Travail, le gouvernement ergote, il dit lui qu'ils ne sont que 950.000 (ce qui n'est pas déjà si mal).

Mais au lieu de mettre en place le nombre de personnel à l'Agence Nationale de l'Emploi, pour faire face aux formalités d'inscription, etc... le représentant du gouvernement vient de décider l'envoi d'un questionnaire à tous ceux qui sont inscrits depuis un mois et ne perçoivent pas d'allocations chômage.

Si le questionnaire n'est pas retourné dans les 10 jours, le chômeur sera radié des fiches.

Cette tracasserie supplémentaire ne réduira pas le chômage, mais elle peut réduire le nombre d'inscrits qui perdraient ainsi tous leurs droits : allocations familiales, Sécurité sociale, etc...

Pour les immigrés, qui lisent souvent difficilement le français, cela constitue une menace supplémentaire.

C'est cela qu'il faut expliquer à vos camarades chômeurs — mettez-les en garde contre cette chasse aux chômeurs.

Pour mieux se défendre, les immigrés ont tout intérêt à adhérer aux comités de chômeurs C.G.T. qui les aideront à remplir les questionnaires en question.

Si vous êtes dans ce cas, si vous connaissez un ami dans ce cas, allez ou conseillez-lui d'aller à l'Union Locale C.G.T. du lieu du pointage qui vous donnera tous renseignements utiles.

Sur le chômage, voir aussi le n° 62 d'octobre 75, de « La Tribune du Travailleur Algérien ».

انتبهوا أيها العاطلون

في الوقت الذي تقدر فيه س.ج.ت. عدد البطالين بمليون ونصف عاطل حسب المعايير التي صادق عليها مكتب الشغل الاممي نرى الحكومة تخبط خبط عشواء فتدعي ان عددهم ٩٥٠ ألفا (وهذا غير قليل)

وبدلا من ان تضع العدد الكافي من الموظفين بوكالة الوظيف القومية لمواجهة اجراءات التسجيل وغير ذلك .. نرى ممثل الحكومة يقرر توجيه مطبوعة بالاسئلة لكل من سجلوا اسماءهم منذ شهر ولا يقبضون منحة البطالة . فاذا لم ترجع مطبوعة الاسئلة في ظرف ١٠ أيام يطرح اسم العاطل من بطاقتهم .

هذه المضيقة الزائدة لا تنقص من البطالة ولكن تنقص من عدد المسجلة اسمائهم وبذلك ربما ضاعت كل حقوقهم : منح عائلية ، ضمان اجتماعي الخ ..

وبالنسبة للمغتربين الذين يقرؤون الفرنسية يصعبون فانها تشكل تهديدا اضافيا هذا ما نريد ان نشرحوه لرفقائكم العاطلين فحذروهم من هذه المطاردة للبطالين .

وليمكن تحسين الدفاع عن انفسهم فمن مطبوعة المغتربين ان ينخرطوا في لجان العاطلين بالس.ج.ت. ليساعدوهم على ملا الاسئلة موضوع هذا المقال .

ان كنتم في هذه الوضعية او صديقا لكم في هذه الوضعية انهبوا ، او انصحوه بالذهاب الى الاتحاد المحلي للس.ج.ت. بمكان التسجيل ليمدكم بالافادات المفيدة .

ظالعوا عدد ٦٢ لشهر اكتوبر ١٩٧٥ بخصوص الهطالة

الخدّام التونسي والمغربي والجزائري

« MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS, TUNISIENS ET MAROCAINS »

**A tout âge apprendre un métier,
se perfectionner**

La formation professionnelle continue

في كل سن ، حذق مهنة والبراعة فيها
التكوين المهني مستمر

DROIT AU CONGÉ FORMATION

الحق في اجازة التكوين

Chaque salarié, quels que soient sa profession, sa classification, son âge, son sexe et sa nationalité, peut demander, tout au long de sa vie professionnelle, une autorisation d'absence en vue de suivre, à temps plein ou à temps partiel, un stage de formation. Ce dernier peut être rémunéré. Ce droit est inscrit à la fois dans l'accord interprofessionnel du 9 juillet 1970 et dans la loi du 16 juillet 1971.

Les salariés dont l'entreprise est adhérente au CNPF ou aux PME peuvent bénéficier du texte le plus avantageux pour résoudre leur cas particulier. Les autres salariés ne peuvent bénéficier que de la loi de juillet 1971.

Les travailleurs du secteur public bénéficient de dispositions particulières.

Conditions à remplir

الشرط الواجب توفره

— Etre menacé ou victime d'un licenciement économique.
— Etre âgé de moins de 20 ans sans contrat d'apprentissage ni diplôme professionnel et après 6 mois d'ancienneté.

— Pour les autres salariés : avoir plus de deux ans d'ancienneté dans l'entreprise ; laisser passer un certain délai, variant suivant les cas si un stage a déjà été suivi ; attendre 3 années

franches après l'obtention d'un diplôme professionnel ; que le nombre de salariés en congé-formation ne dépasse pas un certain pourcentage par rapport au personnel. Sauf accord particulier, la durée en stage ne peut excéder un an pour un stage continu à temps plein et 1.200 heures pour un stage discontinu ou à temps partiel. Le stage « promotion » peut dépasser ces temps s'il est inscrit sur une liste spéciale établie par voie réglementaire.

Rémunération

المكافأة

Stage à l'initiative de l'employeur. En principe, le salaire est versé intégralement ainsi que tous les frais en dépendant.

Stage demandé par le salarié. Il est ou non agréé par la commission paritaire professionnelle de l'emploi. Agréé, le salaire est versé par l'employeur pendant les 160 premières heures du stage. Le restant étant parfois payé dans des conditions définies par la commission ou parfois indemnisé en partie par l'Etat ou par un Fonds d'Assurance Formation auquel aurait adhéré l'employeur.

Non agréé, l'employeur est tenu d'accorder le congé-formation mais pas tenu de rémunérer. L'Etat, parfois, y pourvoit.

Des précautions à prendre

الاحتياطات الواجبة

Avant toute demande congé-formation, il faut connaître :

— Quel diplôme sanctionne le

stage, à quel niveau de qualification il correspond et quelles seront les conséquences professionnelles qui en découleront.

— Le programme exact du stage et le niveau de connaissance exigé pour le suivre. En cas de stage préparatoire, attention au délai de franchise devant s'écouler entre deux stages. Attention encore : certains stages de préformation, tels qu'ils sont conçus actuellement, ne débouchent pas sur un stage de formation et ne conduisent donc pas à une qualification.

— La durée et les horaires du stage, les frais exacts (inscription, études, livres, instruments

ou outils, nourriture, logement, voyage, etc.) et qui assumera ces frais.

— Quelle rémunération est prévue et par qui elle sera versée.

Renseignements

ارشادات

— Avant toute inscription, se renseigner auprès du syndicat CGT ou d'un de ses militants, notamment ses représentants au comité d'entreprise.

Extrait de la V.O. N° 1.621 du 24-9-75

ما معنى نقابة كيف نشأت النقابات ؟

تكوين وتعميم النقابات هما ثمرة تنمية المجتمع الرأسمالي بذاته .

ان كلما تقدمت الرأسمالية كلما تقلصت العلاقات القديمة في ميداني العمل والانتاج وهكذا اختفى صناع مرسوم من الانتاج وعلاقات العمل كان طاغيا من قبل . والانتاج الصناعي الميكانيكي والصناعي المتواضع كان معتمدا على وجود فرد يملك أدواته (وسائل الانتاج) وفي نفس الوقت كان العمل سائرا سواء بمفرده او بمساعدة فئة قليلة نسبيا من العمال والمبتدئين .

وضعف نمو هذه الصناعة المهنية كان منذ البداية تحت سيطرة عاطفة أبوية تتجسم بمساعدة ايديولوجية دينية في أفكار أمناء الحرف .

وفقدان العمال لقواعد ملموسة وارتباطهم في أجورهم بالغير كانا السبب الاصلي لظهور صعوبات في التفاهم لميكانيكية استغلال عرق جبينهم وكانوا لا يشعرون بوجود ايجاد منظمات تخص طبقتهم أولا وبالذات .

وفي منظمات الحرف نرى تعايشا بين اصحاب العمل وشغالهم في تراض متبادل . غير ان تطور الآلات ونماؤها وانشاء المصانع الكبرى التي تستخدم مئات العمال وتجمع الثروات في أيدي فئة قليلة بينما أهينت مجموعة المعترين الخاضعين لظروف عمل كئيبة ومجبورة على وتيرة عمل لا انسانية فيها ولا رحمة شكل كل ذلك العناصر الاساسية لتغيير الاوضاع .

واستنتج العمال انهم جميعا ضحايا تلك الوضعية التسمية بالاستغلال الكبير والبؤس المتنامي وقدروا حق قدره الحفير الذي يفصلهم مع ظروف عيش اصحاب المعامل والرأسماليين .

والعمال والشغالون ، في ذلك الوقت ، بالخصوص شرعوا في التجمع والنضال من أجل الحصول على حقوق اكثر انسانية واجتماعية ، ولغاية الحصول على ظروف احسن للعيش وللعمل . وفي نفس الوقت عرفوا عدوهم المشترك الطبقي : الاعراف والرأسماليون .

فالنضال الاقتصادي كان اول صبغة من كفاح الطبقة الشغلية فبعد كفاحات شاقة وطويلة بدأ العمال يرون ان النضال العفوي طبقا للظروف ليس كافيا .

فالرأسمالية عدوتهم الطبقيّة كانت احسن منهم تنظيما وزيادة على ذلك كانت السلطة العاملة بجانبهم . ازاء تلك المشاهدة ، واثناء نضالاتهم رأى العمال وجوب اقامة اتحاد منظم دائم فكونوا هكذا في اواخر القرن 18 او أوائل القرن 19 منظماتهم الطبقيّة الا وهي النقابات (ويعود تاريخ انشاء س.ج.ت. الى سنة 1895)

